

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CHEMIN  
DE LA CREUSE SAINT-MARTIN ET VOIE DES HYERES DURANT DES  
TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1 :** À compter du mercredi 19 avril 2017, et jusqu'à la fin des travaux de création  
d'un réseau d'assainissement, la circulation sera interdite sauf riverains :

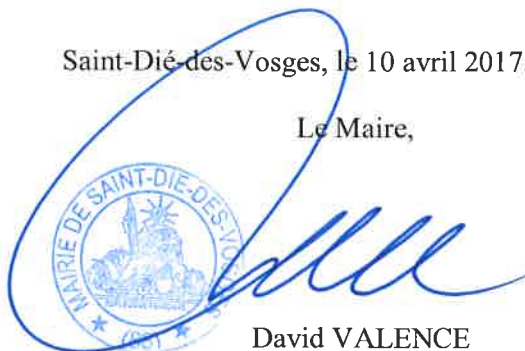
- **Chemin de la Creuse Saint-Martin,**
- **Voie des Hyères.**

**Article 2 :** La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise. Le chantier  
sera protégé par l'entreprise.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 10 avril 2017.

Le Maire,



David VALENCE